



07 DEC. 2023

Montpellier, le

01 DEC. 2023



AT / 10000

Direction Générale des Services
DGA – Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Anne Gachon
Références : D23-002378
T : 04.67.67.72.17
E : agachon@herault.fr

MONSIEUR FRANCIS BOUTES
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES AVANTS MONTS
ZAE L'AUDACIEUSE
34480 MAGALAS

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité par courrier reçu le 2 novembre 2023, l'avis du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre du projet de modification simplifiée N°3 du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Laurens.

Cette procédure a pour objet d'adapter le règlement graphique et littéral afin de transformer une partie de la zone AUEc à vocation économique en zone AUph dédiée aux projets photo voltaïques. Elle consiste également à encadrer par une Orientation d'Aménagement Programmée la réalisation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Les Causes » à l'est de la commune.

Ce projet s'étendra sur 2,53 ha et se situe sur une partie délaissée d'une carrière de marbre. Il comportera 3 374 panneaux, un poste de transformation et de livraison, pour produire 3 200 MWh annuellement.

Après analyse des documents, le projet de modification simplifiée du PLU appelle la réserve suivante :

Le tracé du raccordement électrique de ce projet au poste source situé à Faugères traverse la commune de Laurens par la RD n°136, avant d'emprunter la RD n°909. Vous noterez que tout raccordement au poste source devra faire l'objet d'une autorisation de voirie s'il emprunte une route départementale. Dans la configuration actuelle du projet, l'autorisation de voirie concernant la RD 136 et notamment pour la traversée du village de Laurens ne pourra pas être accordée par le Département jusqu'en 2026, car le revêtement de cette voie a été récemment renouvelé.

En conséquence, nous émettons un **avis favorable avec réserves** au projet de modification simplifiée N°3 du PLU de la commune de Laurens.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du Pôle de Solidarités Territoriales,

Frédéric MEJEAN